

Réunion du 29 avril 2014

COMPTE RENDU

L'an deux mil quatorze, le vingt-neuf avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de FALLERON (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard TENAUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 avril 2014

PRESENTS : MM TENAUD, GROSSIN, Mme VRIGNEAU, M. CHATELIER, Mme CHAUVIN, M. GIRARD, Mme HERBERT, MM ACHARD, GELEBART, MARTIN, ROUSSEAU, Mmes POUVREAU, BAUD, MM MICHENEAU, BETHUIS, Mmes GABORIT, RICORDEL, FOREST, BONNEAU.

Madame BONNEAU Myriam a été élue Secrétaire.

INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL

Le Conseil Municipal décide de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil, et de lui accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an.

TAUX D'IMPOSITION 2014

Le conseil Municipal décide de maintenir les taux d'imposition de 2013 pour l'année 2014, à savoir :

- Taxe d'habitation	18.53
- Taxe foncière sur propriétés bâties	13.30
- Taxe foncières sur propriétés non bâties	62.56

SUBVENTION OGEC

Considérant que les dépenses de fonctionnement de l'Ecole Publique pour l'année 2013 se sont élevées à 47 481.59 € pour 61 élèves (au 1^{er} janvier 2014), soit 778.39 € par élève ;

Considérant que l'effectif de l'Ecole Privée au 1^{er} janvier 2014 est de 134 élèves ;

Le Conseil Municipal décide de verser une participation de 104 303.82 € à l'O.G.E.C. de FALLERON au titre de l'année 2014.

VOTE BUDGET PRIMITIF

BUDGET GENERAL	Fonctionnement	1 307 912.50 €
	Investissement	1 339 564.00 €
BUDGET ASSAINISSEMENT	Fonctionnement	104 697.14 €
	Investissement	167 806.00 €

A FALLERON, le 12 mai 2014

**Le Maire,
Gérard TENAUD**